



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 20 avril 2022

Le Compte Rendu de la séance du 5 avril 2022 est approuvé : Pour : 16 Abstention : 2
Madame Bénédicte MONTÉGU fait remarquer que ce compte rendu a été diffusé beaucoup trop tard.

Intervention de Monsieur Michel ANDRIEUX Président de la Commission CLECT et de Madame Hélène RÉMY Directrice du services finances de GrandAngoulême pour expliquer le rôle de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

1) Approbation du rapport de la CLECT du 6 décembre 2021

Après s'être fait préciser le rôle de la CLECT et expliquer le rapport du 6 décembre 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le rapport de la CLECT de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême du 6 décembre 2021

2) Gratuité des services périscolaires pour les deux élèves ukrainiennes scolarisées à Dirac

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'accorder la gratuité des services périscolaires à cette famille ukrainienne et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022.

Questions Diverses :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que le CCAS a voté à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 11 avril 2022, une subvention exceptionnelle de 1000 € pour le soutien au peuple ukrainien.

Anthony DOUET demande à quel organisme sera versée cette subvention.

Madame le Maire précise qu'elle sera versée à la protection civile pour l'achat de matériel médical.

Madame le Maire informe que la mairie a reçu un dossier d'Appel à Projet « Nature et Transition » qui doit être rerouter à la Région Nouvelle Aquitaine avant le 15 juin 2022. Elle précise que dans l'immédiat la commune n'a pas de projet.

Monsieur Rémi SARRAT fait un récapitulatif sur l'ensemble des baux signés avec les commerçants :

- le restaurant « Le Chat Bourg » et le salon de coiffure « L'art de Justine » ont actuellement une convention d'occupation précaire,
- la boulangerie « Aux délices d'Anaïs » a commencé son activité avec un bail dérogatoire de 3 ans échu le 28 novembre 2020. Depuis il a été signé un bail commercial de 9 ans,
- l'épicerie « Le Marché de Céline » comme la Belle Fermière avant elle bénéficie d'un bail dérogatoire de 3 ans. Il arrive à échéance fin avril.

Madame le Maire informe, que pour prendre en considération la situation économique actuelle et les souhaits des élus, qu'elle décide d'octroyer « Au Marché de Céline » et de ce fait « Aux Délices d'Anaïs » la gratuité des charges.

Patrick GRENIER informe que les repas des Aînés est bien maintenu au dimanche 22 mai 2022. La distribution des invitations personnalisées se fera comme d'habitude par les élus.

Bénédicte MONTÉGU demande que le compte rendu de la commission Travaux soit diffusé à l'ensemble des élus.

Dominique GOUYGOU prend la parole pour résumer cette réunion. En 2022 les travaux de voirie seront sur la route des Sablons. En 2023, l'enveloppe budgétaire sera réservée aux travaux des aménagements des bas-côtés de la RD939 au Boisseau. En 2024, il serait envisagé de refaire la route de Got.

Monsieur Yannick MOREAU précise qu'il serait nécessaire de matérialiser un passage piéton dans le centre bourg pour se rendre chez la coiffeuse.

Bénédicte MONTÉGU propose qu'un défibrillateur soit installé à l'extérieur pour être accessible aux habitants de Dirac.

Monsieur Yannick MOREAU interpelle madame le Maire sur les problèmes de nuisances, les divagations de chiens, etc... et demande à Madame le Maire d'utiliser son droit de police du Maire.

GrandAngoulême aurait un projet de pôle sportif et plus précisément un centre d'entraînement multisports (rugby, foot, handball...) sur les terrains et les bâtiments de l'ancien centre de loisirs.

Affichage le 26 avril 2022

Madame le Maire de Dirac

